

Sujet : [INTERNET] Photovoltaïque - société EREA INGENIERIE - commune de LA MACHINE
De : "Vincent Chauvet" <v...>
Date : 10/10/2021 09:03
Pour : <pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr>

Bonjour,

Je souhaite m'exprimer concernant le projet de centrale photovoltaïque sur la commune de la Machine. Je suis un habitant d'une commune voisine (Sougy-sur-Loire) ouverte à l'enquête publique.

Les chiffres avancés concernant « l'économie » de CO2 sont biaisés et trompeurs, le photovoltaïque étant une énergie non pilotable et non stockée (et non stockable à l'heure actuelle dans les bons ordres de grandeur) elle doit pouvoir être compensée par une production pilotable à tout moment pour maintenir la production électrique nécessaire au réseau. Ainsi les calculs sont faits à un instant T sans prendre en compte l'évolution du mix sur la durée de vie projetée, qu'elle qu'elle soit.

Rappel des émissions gCO2eq/kWh (source GIEC 2014).

Eolien : 11 gCO2eq/kWh

Photovoltaïque : 45 gCO2eq/kWh

Biomasse : 230 gCO2eq/kWh

Nucléaire : 12 gCO2eq/kWh

Hydroélectrique : 24 gCO2eq/kWh

Gaz : 490 gCO2eq/kWh

Fioul 650 gCO2eq/kWh

Charbon 820 gCO2eq/kWh

Le mix électrique français étant déjà très décarboné de par la grande puissance existante de l'électronucléaire, chaque nouveau MW de production non pilotable entraîne globalement une hausse des émissions de CO2eq, en effet les seuls moyens pilotables émettant peu de CO2 sont l'électronucléaire et l'hydroélectrique ; sachant que l'électronucléaire n'est pour l'instant pas sur la voie du (re)développement en France et que l'hydroélectrique équipe déjà à peu près tous les sites pouvant être équipés, la très grande majorité des nouveaux moyens de production pilotables sont à énergie fossile, notamment à gaz

Aujourd'hui la part du photovoltaïque dans le mix est relativement faible mais à une plus grande échelle elle entraîne mécaniquement une hausse des émissions par rapport au mix actuel, et encore davantage en hiver où les jours sont plus courts. L'éolien présentant à peu près les mêmes défauts sauf qu'il est possible d'avoir du vent la nuit et que les émissions de l'éolien sont 4x plus faibles que le photovoltaïque. Sans compter que le réseau est historiquement construit avec des grosses centrales de production pilotables d'un côté et des consommateurs de l'autre. L'intégration des moyens intermittents et de moyennes à faible production complique la gestion. Un « réseau électrique intelligent » ou « smart grid » est bien plus complexe (et coûteux) à faire fonctionner.

De plus les caractéristiques de ce projet sont mauvaises en terme de biodiversité. Défricher plus de 11 ha de forêt et libérer d'un coup près du tiers du carbone dont la centrale est censée éviter l'émission, ça devrait alerter à peu près n'importe qui...

Le lieu est absolument inapproprié, la biodiversité à l'échelle mondiale subit déjà un effondrement depuis environ 30 ans et ce projet attaque d'un coup plusieurs hectares de forêt qui comportent en plus des zones humides, très riches pour la faune, la flore et le stockage du carbone.

Je ne suis pas favorable à ce projet pour des questions « mathématiques » abordées en premier point, mais s'il devait voir le jour, faites le construire ailleurs. Dans un endroit où il n'entraîne pas un déstockage de carbone, dans un endroit où il ne perturbe pas les milieux naturels. Je conçois aisément qu'il est plus économique et pratique en tous points (acheminement de l'électricité, maintenance, nettoyage) de placer

tous les modules côte à côte sur des chassis au sol mais je pense qu'il y a suffisamment de surfaces ayant servi pour l'industrie rien que dans la Nièvre qui permettraient d'accueillir ce site. L'agglomération de Nevers regorge de friches industrielles (par exemple les emprises de la SELNI font plus de 4 ha, le centre-expo et son parking font 5 ha etc) où raser des bâtiments inutilisés et les remplacer par une prairie ombragée par des panneaux photovoltaïques serait bien meilleur et permettrait même de créer de la biodiversité.

Bonne réception.
Vincent Chauvet

Contribution de la Confédération Paysanne de la Nièvre à l'Enquête Publique d'État du projet
Photovoltaïque - société EREA INGENIERIE - commune de LA MACHINE

Après lecture du dossier présenté à l'enquête publique, la Confédération Paysanne de la Nièvre a estimé que le projet n'est pas souhaitable, et ce pour plusieurs raisons :

- La destruction d'une forêt n'est pas souhaitable pour installer des énergies renouvelables. De nombreuses surfaces polluées (carrières) ou artificialisées (parking, etc) sont disponibles dans le département.
- De plus, cette forêt est classée dans 2 zones ZNIEFF et présente des zones humides qui ne seront pas détruites directement mais dont le fonctionnement sera nécessairement altéré par le déboisement à proximité. Il y a donc un impact résiduel non évité et non réduit.
- Il manque donc à l'étude d'impact sur l'environnement les mesures compensatoires classiquement mentionnées et provisionnées en amont du démarrage du projet afin d'assurer leur réalisation.
- La société EREA INGENIERIE s'engage au démantèlement des panneaux. Elle doit aussi s'engager sur celui des clôtures, onduleurs et autres installations. A cette fin, le coût du démantèlement doit être prévu dans le budget et provisionné sur un compte afin d'en assurer la faisabilité au terme de l'exploitation du site.
- La proximité des habitations rend ce projet non acceptable pour les riverains (clôtures, onduleurs) et une pétition est menée pour cette raison.
- Enfin, nous sommes d'accords avec l'avis étayé de Vincent Chauvet rédigé le 10 Octobre dernier.

En vous souhaitant une bonne réception,
Bien cordialement,

Sylvain Ratheau pour la Confédération Paysanne de la Nièvre

